

Règlement Les Foulées Milonaises

A remettre avant le 8 mars

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

La première édition des Foulées Milonaises se déroulera le dimanche 26 mai 2024, La FERTÉ MILON 02 Aisne.

Les courses sont organisées par l'association LES FOULÉES MILONAISES (association loi 1901) de la Ferté-Milon en partenariat avec l'association TOP OXYGENE.

L'organisateur est joignable à l'adresse email : lesfouleesmilonaises@gmail.com

La participation à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'évolution ou changement dans le déroulement de l'évènement une communication sera envoyée à chaque participant.

ARTICLE 2. DATES, PARCOURS ET HORAIRES DES COURSES

Les Foulées Milonaises se dérouleront le dimanche 26 mai 2024 à La Ferté-Milon. Il est composé de 3 courses :

- **TRAIL 22 km** sur chemin de forêt, chemin de halage et traversant les communes de La Ferté-Milon, Silly-La-Poterie, Troësnes, Oigny-en-Valois, Mosloy. **Départ à 9h30**
- **TRAIL 11 km** sur chemin de forêt, chemin de halage et traversant les communes de La Ferté-Milon, Silly-La-Poterie, Troësnes, Mosloy. **Départ à 10h30.**
- **Run- Bike (VTT) 11 km** sur chemin de forêt, chemin de halage et traversant les communes de La Ferté-Milon, Silly-La-Poterie, Troësnes, Mosloy. **Départ à 10h45.**

Les deux trails de 11 et 22 km pourront se faire en INDIVIDUEL ou en BINÔME.

Les coureurs participent à la course selon leur propre responsabilité.

ARTICLE 3. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est effectué par ADEO CHRONO, 8 route de la Malvandière, 45110 Sigloy.

Une puce électronique fixée au dossard est remis à chaque concurrent ou binôme.

Pour les binômes, les 2 concurrents doivent passer l'arrivée ensemble.

ARTICLE 4. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

- Le trail de 11 km : les premiers H/F de chaque catégorie et le podium scratch en homme et en femme
- Le trail de 22 km : les premiers H/F de chaque catégorie et le podium scratch en homme et en femme
- Le run & bike 11 km : les premiers binômes H/F, et mixtes.

Un lot finisher sera distribué sur la ligne d'arrivée à chaque coureur terminant l'épreuve. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

ARTICLE 5. ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou à ses abords. Il pourra se munir d'un verre en carton pour remplir d'eau au point de ravitaillement ou prendre ses propres bouteilles. L'organisateur met en place des poubelles de tri lors du ravitaillement et à l'arrivée.

ARTICLE 7. DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera uniquement :

- Le **Vendredi 24 Mai entre 16h et 18h,**
- Le **Samedi 25 Mai entre 14h et 18,**
- Le **Dimanche 26 Mai entre 8h et 9h30,** sur le site du départ de la course.

Les dossards et les puces seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Le dossard porté sur la poitrine doit être lisible lors des courses.

ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera placé à Oigny pour les concurrents du trail de 22 km. Un ravitaillement sera prévu sur le parcours du 11 km à Troësnes.

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée à tous les participants des courses Les Foulées Milonaises.

ARTICLE 9. SÉCURITÉ

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Un poste de secours sera installé à l'arrivée.

Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

ARTICLE 10. ASSURANCES

- Responsabilité civile, conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et celle de tous les participants aux différentes courses.
- Individuelle et accident. Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour couvrir les dommages corporels auxquelles leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol de perte ou de dommage matériel survenant pendant la manifestation sportive. Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche à eau est conseillée.

ARTICLE 11. EQUIPEMENTS

Chaque participant devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche à eau est conseillée.

Gobelet personnel obligatoire pour les ravitaillements.

Pour les vttistes, il est demandé que chaque binôme dispose d'un kit anti-crevaison ainsi qu'une pompe.

Les bâtons de randonnées ou trails ne sont pas autorisés sur la course.

ARTICLE 12. DISPOSITION DIVERSES

L'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toute modification qu'elle jugera nécessaire pour les cas non prévus.

ARTICLE 13. CNIL

Loi informatique et libertés.

Conformément à la loi du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles. Par l'intermédiaire des organisateurs, les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

ARTICLE 14. DROITS D'IMAGE ET DIVERS

Les concurrents acceptent que leurs prestataires, ainsi que leurs images fixes ou audiovisuelles, soient utilisés, sous n'importe quel format et sans limite de temps, dans les diverses communications de l'épreuve.

ARTICLE 15. CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée ou reportée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué et aucune indemnité ne sera perçue.

ARTICLE 16. CONDITION D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur le site ADEORUN associée à la course Les Foulées Milonaises. **La date limite pour s'inscrire est le vendredi 17 mai 2024.**

Catégorie d'âge

- Le 22 km est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2006 et avant (à partir de 18 ans le jour de la course)
- Le 11 km est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2008 et avant (à partir de 16 ans le jour de la course)

Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le trail de 11 km et le run&bike de 11km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à envoyer à lesfouleesmilonaises@gmail.com

Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et/ou vélo en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour valider la participation du concurrent aux Foulées Milonaises.

Tous les documents obligatoires devront être déposés sur le site d'inscription de notre partenaire ADEO CHRONO au plus tard 24h avant le départ de la course. Le dossard ne pourra pas être récupéré en cas de dossier incomplet.

Droits d'inscription

Les prix de l'inscription sont détaillés ci-dessous, à cela s'ajoutent les frais de traitement des dossiers de notre partenaire ADEO CHRONO.

- 11 km individuel : 10€
- 22 km individuel : 20€
- 11 km binôme : 20 € pour le binôme
- 22 km binôme : 40 € pour le binôme
- Run&Bike 11 km : 20 € pour le binôme

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent Règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter, ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant la ligne d'arrivée.

Les participants aux courses Les Foulées Milonaises respectent la nature et ne doivent pas jeter de déchets sous risque de pénalités. Des poubelles seront mises à disposition sur le parcours.